



## Assemblée générale

Distr. limitée  
4 décembre 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-troisième session

Point 20 d) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance au peuple palestinien**

**Égypte, Jordanie, Koweït, Mauritanie, Oman, Tunisie, Yémen et Palestine : projet de décision**

### **Assistance au peuple palestinien**

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à user des termes «territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est» lorsqu'il y a lieu, conformément à ses résolutions, dans les rapports qu'il lui présente à ce sujet, y compris le rapport soumis au titre du point intitulé «Assistance au peuple palestinien», compte tenu de la nécessité de prendre en considération ses résolutions futures sur la question et les progrès accomplis dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.